Trentième Année. — N° 29 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 29 JANVIER 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34*
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 28 JANVIER 1885.

Le lendemain de la victoire

Eh bien ! oui, c'est entendu : le gouvernement vient de remporter un succès étourdissant, et voilà le ministère Ferry, la République, l'opportunisme consolidés pour des siècles ! Il est avéré que les candidats de l'opposition ont été battus sur toute la ligne, et que même dans l'Aveyron, dans le Finistère, dans les Côtes-du-Nord, dans le Pas-de-Calais, dans le Nord, dans l'Orne, ils n'ont triomphé que parce que M. le ministre de l'intérieur l'a bien voulu.

On prétend cependant qu'un peu d'amertume se mêle aux chants d'allégresse qui retentissent de toutes parts. Certainement M. Ferry a désormais sous la main un Sénat complaisant, opportuniste, ministériel ; un Sénat, à qui il est en droit de tout demander et de qui il n'a plus rien à craindre. Que le gouvernement propose désormais les mesures les plus insensées, personne au Luxembourg ne viendra lui susciter des entraves ou des embarras. Plus de coalition possible entre la droite et le centre gauche; l'opportunisme, maître de la majorité, la remplissant de son esprit, de sa servitude; tous modelés sur M. Testelin; voilà les sénateurs, voilà le Sénat; ils sont ainsi au moins 160.

Oui, mais à quel prix la victoire qu'on chante, a-t-elle été obtenue ? En détachant de la majorité du Palais-Bourbon trente députés, qui vont remplir consciencieusement leur nouvelle besogne, mais qui laissent un vide sérieux dans l'Assemblée qu'ils quittent. Donc, il y a trente vacances à pourvoir sur les bancs de la Chambre des députés, trente vacances dans les rangs de la majorité ministérielle appauvrie, et ce n'est pas là, si nous voyons juste, une petite affaire.

On convoquera, dit-on, les électeurs et on procédera à des élections partielles ; mais, si par malheur les libéraux, les indépendants allaient se jeter avec ardeur dans ces luttes préliminaires et y gagner des sièges, quelle préface pour les élections générales.

La majorité opportuniste, ou ce qui en reste à la Chambre des députés, n'envisage donc pas avec faveur la campagne des élections partielles, et le gouvernement lui-même partage ces méfiances.

Alors que faire ?

Le plan commence à se dessiner, et il va probablement prendre d'ici peu une sérieuse consistance. On mettrait, toute affaire cessante à l'ordre du jour, la discussion de la loi sur le scrutin de liste, et la loi adoptée par les deux Assemblées, on procéderait par anticipation aux élections générales, ou bien l'on inviterait préalablement la Chambre des députés à réclamer sa propre dissolution, si M. Grévy n'y élevait pas d'objection de principe.

Tout cela est fort vraisemblable, et nous avons bien là une vue générale du coup qui se prépare. Le gouvernement ne vit que d'agitations électorales; à peine est-on sorti d'un défilé, qu'il nous jette dans un autre. Le scrutin du 25 janvier devait consolider les institutions, les mettre à l'abri de toutes les incertitudes, de tous les retours de la fortune; et dès le lendemain, il s'agit déjà d'autre chose, d'un second appel aux électeurs, en forçant les rouages de la Constitution, en faisant éclater ses formules les plus catégoriques.

Et, pendant ce temps, qui songe au Tonkin, à notre flotte, qu'une conception stupide, émanée de Paris, immobilise, hypnotise, le long des côtes de Formose, dans les opérations les plus niaises et les plus incompréhensibles qu'on ait jamais vues ? De temps en temps, une poignée de braves et héroïques Français tente quelque débarquement sur le sol inhospitalier de cette île, et y trouve la mort. Mais le gouvernement cache les télégrammes qui annoncent ces insuccès : il veut, ce gouvernement paternel, que rien ne trouble la joie de ses amis et de ses fervents, et si les journaux anglais n'étaient pas là, nous en serions encore à apprendre que nous bloquons depuis deux mois la côte septentrionnale de Formose.

Ce serait vraiment à désespérer de la France, si quelque jour le sentiment public ne s'insurgeait pas contre les auteurs d'une pareille politique, et si le suffrage universel ne les chassait pas brutalement du pouvoir, où ils donnent depuis si longtemps la mesure si complète de leur incapacité.

La séance de mardi, à la Chambre, n'a offert aucun intérêt. M. J. Ferry, dont on connaît l'aplomb, a affirmé — jusqu'à preuve du contraire — que nous n'avions subi aucun échec devant Kelung, M. Brisson a, de son côté, signifié aux députés que leurs jours étaient « comptés. »

Mais, c'est encore le résultat des élections sénatoriales qui préoccupe la presse. « Il faut se défier du premier mouvement, parce qu'il est ordinairement le bon », disait M. de Talleyrand. Aussi les organes républicains qui, hier, ne dissimulaient pas que leur victoire de la veille laissait, en somme, beaucoup à désirer, affectent-ils aujourd'hui une joie, un enthousiasme sans mélange.

Le triomphe a été complet, dimanche, et il est tel qu'il ne laisse plus rien à faire à ceux qui réclamaient, il n'y a pas huit jours encore, un perfectionnement des institutions actuelles de la France.

Il n'y aurait, pour répondre à ces exagérations, qu'à renvoyer leurs auteurs à leurs articles de la veille, et demander à M. Jules Ferry pourquoi, s'il était d'avance certain du succès, il a dissimulé, pendant trois jours, les mauvaises nouvelles reçues de l'île Formose et ne les a publiées qu'à l'issue des élections sénatoriales.

LA RÉPUBLIQUE DES SERRURIERS

Il y a quelque temps, M. Jules Ferry promettait aux habitants des campagnes la république des paysans. Nous avons, en attendant, « la république des serruriers ». Sous ce titre, l'*Union du Languedoc* publie un article humoristique dont voici quelques passages :

Un thème unique est actuellement développé par les journaux qui ne sont pas opportunistes. « Tout le monde se plaint, tout se traîne et languit, rien ne marche !... L'agriculture est mourante, l'industrie est frappée au cœur, le petit commerce est obligé de fermer boutique, pas un ouvrier qui ne vous réponde, si vous l'interrogez : ça ne va pas ! »

Voilà ce que l'on dit, voilà ce que pensent de notre situation tous ceux que n'aveugle point l'esprit de parti, et qui n'émargent point au budget.

Telle était également notre opinion, lorsqu'un journal de Paris est venu jeter en notre esprit d'étranges perplexités, et fournir à nos contradicteurs un argument victorieux...

Il paraît qu'une des branches du commerce, à Paris comme en province, n'a jamais marché comme aujourd'hui. Un industriel qui « travaille dans la partie » en faisait l'aveu à notre confrère parisien : « Jamais il n'a travaillé comme cela ! Il ne sait plus où donner de la tête ! les commandes affluent... de tous côtés on l'appelle : « Serrurier par-ci, serrurier par-là ! » Plus demandé que le légendaire barbier de Séville, le serrurier fait aujourd'hui florès... et fortune, et c'est de lui que nous entendions vous parler.

Ne croyez point que ce soit par galanterie que nos gouvernants aient fait à ceux que Brasseur appelle si comiquement « les serrurriers » le pont d'or sur lequel ils se prélassent, et qu'ils aient ainsi voulu reconnaître la confraternité qui lie ces honorables industriels à ceux qui ont si galamment joué du *rossignol* pour faire exécuter les fantaisies juridiques de l'honnête M. Cazot (de la Compagnie d'Alais au Rhône). Non, c'est sans le vouloir, on peut dire, sans s'en douter, qu'ils ont, lorsque tout sombre et fait faillite, maintenu le serrurier vainqueur devant son établi bruyant et joyeux.

Et la chose est facile à comprendre. Jamais même à l'époque des décrets — plus de serrures n'avaient été forcées, de volets ouverts de force, de portes culbutées, qu'à l'époque choisie que nous traversons. — Les journaux deviennent assommants à force d'enregistrer des crimes, uniformément suivis de cette mention : « Les assassins sont activement recherchés », — et jamais de celle-ci : « Les coupables sont entre les mains de la justice. »

Devant un tel état de choses, que se disent les bonnes gens qu'effare, le soir au coin du feu, la lecture navrante de ces horribles attentats ?

« Il faut avoir bien soin de fermer les portes ! » — C'est le cri du cœur. — Et si, après l'inspection faite, on s'aperçoit qu'il manque un targette, qu'un volet ferme mal, qu'une serrure presente aux malfaiteurs de trop grandes facilités, que faire, sinon appeler un serrurier ?

Et notez bien que plus nous irons, plus le ministère de cet indispensable citoyen sera recherché. Le jour est proche où les gens avisés entoureront leur logis de circonvallations fallacieuses où la chausse-trappe coudoiera mystérieusement le cheval de frise et le piège-à-loup aux dents aiguës. Pour ce qui est de l'intérieur, les ressorts électriques tendus sous chaque porte ne suffisant plus, on y adjoindra bientôt d'ingénieux appareils de mousqueterie, dont un rien provoquera la détonation — à moins que, les bandits se civilisant comme au temps de Cartouche et de Mandrin, l'on obtienne, moyennant une redevance annuelle, l'assurance de dormir tranquille chez soi...

Nous comptons assez sur l'intelligence du suffrage universel pour espérer que les élections prochaines, tout en rendant aux autres branches du commerce et de l'industrie leur prospérité compromise ou envolée, donneront aux fabricants de serrures, de targettes et de cadenas... nous ne dirons point le repos absolu, mais quelques loisirs ! — J. de M.

L'HOSPICE D'IVRY

Un incident s'est produit avant-hier au conseil municipal de Paris relativement à la laïcisation de l'hospice d'Ivry. En voici le compte-rendu d'après le procès-verbal même de la séance. Il est tout à fait instructif :

M. Desprès présente une pétition de vieillards de l'hospice d'Ivry demandant la conservation de leurs Sœurs hospitalières.

La pétition, signée de 1,157 pensionnaires de l'hospice d'Ivry, hospice dont vous avez, dit l'orateur, réclamé la laïcisation, demande le maintien dans cet établissement des Sœurs de charité, dont, disent les signataires, ils connaissent et apprécient les services. Ce sont, vous le voyez, les principaux intéressés qui parlent.

M. Robinet. — Nous savons à l'aide de quels procédés ces signatures sont obtenues. Si la pétition doit être discutée, je demanderai la parole.

M. Desprès. — Je demande simplement le renvoi de la pétition à M. le directeur de l'Assistance publique, avec avis favorable (Exclamations), mais je devais dire à mes collègues dans quelles conditions la pétition s'était produite.

M. Levraud. — Ce sont des ramollis qui l'ont signée.

M. Desprès. — Pas le moins du monde, et les pétitionnaires déclarent que les vieillards dont l'esprit est peu lucide, les aveugles et paralytiques, au nombre de plus de 200, ne figurent pas parmi les signataires. Sur 1,900 pensionnaires, si l'on défalque les 200 incapables, il reste 1,700 pensionnaires, et sur ce nombre 1,157 demandent le maintien des Sœurs. Vous reconnaissez, messieurs, le mérite du suffrage universel quand il vous nomme. Je vous demande, à vous surtout, messieurs les autonomistes, qui avez ici aujourd'hui le pouvoir entre les mains...

M. Robinet. — Ne parlez pas de notre pouvoir, surtout dans cette question.

M. Desprès. — Je vous demande, dis-je, de ne pas refuser d'écouter une manifestation du suffrage universel, ou du moins il faut que vous acceptiez la responsabilité d'un refus en présence d'une manifestation respectable du suffrage d'une majorité.

M. Robinet. — Contrairement à la proposition de M. Desprès, je demande le renvoi de la pétition à la 8e commission, qui en examinera le bien fondé. (Assentiment.)

M. Maurice Binder. — J'ai eu l'honneur d'informer M. le directeur de l'Assistance publique que je lui poserai une question sur le même sujet. Je le ferai à l'une des prochaines séances, quand M. le directeur sera présent.

La pétition déposée par M. Desprès est renvoyée à la 8e commission.

REVUE DE LA PRESSE

Une nouvelle spoliation

Dans un long article que publie le *Voltaire*, M. Paul Bert rappelle un amendement déposé par lui en vue de spolier l'Eglise et met les deux Chambres en demeure de le voter au plus tôt.

Il s'agit, sous prétexte de revenir *à l'exécution stricte* du Concordat, d'expulser les évêques et archevêques des palais épiscopaux ; les grands ou petits séminaires des bâtiments qu'ils occupent, ainsi qu'un certain nombre de congrégations qui habitent, en location ou autrement, des immeubles ecclésiastiques par leur destination, mais dont les révolutionnaires se sont emparés, au mépris du droit de propriété, en 1789.

M. Paul Bert énumère complaisamment les résultats matériels de la spoliation qu'il demande.

Tous les évêques et archevêques seraient dépouillés de leurs habitations.

Soixante grands séminaires et huit petits séminaires seraient enlevés aux administrations diocésaines.

Il évalue en argent comme il suit le bénéfice à tirer de ce nouveau vol :

Les biens d'Etat affectés aux évêques sont estimés 20 millions; aux séminaires diocésains, 35 millions; aux petits séminaires, 1 million; aux congrégations, 3 millions. Soit, au total, 59 millions.

Mais cette évaluation est certainement de beaucoup au-dessous de la vérité. Ainsi, à Lyon, le grand séminaire, placé dans une situation magnifique, n'est estimé que 1,500,000 francs, et la superficie qu'il occupe est de 24,000 mètres ! A Paris, l'archevêché n'est porté que pour 900,000 francs, et le séminaire de Saint-Sulpice, avec ses 15,000 mètres carrés de surface, pour 3 millions et demi.

La valeur réelle est bien supérieure à ces chiffres. Il résulte d'une enquête, assez superficielle, je dois le reconnaître, que j'ai faite sur cette question, qu'on peut estimer à une centaine de millions les propriétés que l'Etat a si bénévolement mises à la disposition de l'Eglise.

Les spoliateurs trouveraient de cruels mécomptes dans les calculs de M. Paul Bert.

Mais le bénéfice pécuniaire n'est pas ce qui préoccupe l'auteur de cette proposition :

Il s'agit bien plus encore d'appliquer jusqu'au bout la « politique strictement concordataire » et d'enlever à l'Eglise à la fois des avantages moraux, le prestige qui s'attache à toutes les conquêtes, signes de force.

M. Paul Bert ajoute plus loin :

Quand cet amendement sera voté, la première partie de la politique concordataire, celle qui nécessitait l'intervention législative, sera terminée.

Il ne restera plus rien, en effet, de la proposition de loi que j'avais déposée le 7 février 1882, et qui avait été élaborée sous le ministère Gambetta.

Ses diverses prescriptions ont pris place :
Dans la loi municipale,
La loi des fabriques,
Celle des inhumations, etc.,
Ou dans les budgets de 1883, 1884 et 1885.

D'un autre côté, l'Eglise a perdu tout privilège et toute autorité officielle dans le domaine de l'enseignement.

Enfin, la loi militaire lui enlèvera certainement et bientôt ses exemptions et dispenses.

Quelques décrets pourront aisément compléter l'œuvre.

Et alors il sera possible de préparer l'avenir, la Séparation. Car décidément l'association de l'Eglise et de l'Etat n'a pas fait de bonnes affaires.

Après le Concordat, voici venir la liquidation.

Il est bon qu'avant les élections prochaines, des ambitieux, des impatients, des brouillons, comme M. Paul Bert, déchirent les voiles dont s'enveloppent les cafards de l'opportunisme, pour faire comprendre à tous à quoi tend la politique prétendûment concordataire du parti ministériel.

LES COMTES DE PARIS

M. le colonel Hennebert, qui paraît être un ardent royaliste, et qui est sûrement un excellent patriote, a écrit un livre curieux et très travaillé, afin de démontrer que le titre de comte de Paris est providentiel, et qu'il a, de tout temps, appartenu aux sauveurs de la patrie française.

Le premier « comte de Paris » que nomme l'histoire est, en effet, ce Robert le Fort dont on ne connaît point l'origine. On sait seulement, par les vieilles chroniques, qu'en l'an 861 — ce n'est pas hier ! — le roi Charles le Chauve reçut, à Meung-sur-Loire, la foi d'un vigoureux homme de guerre, que lui présentèrent deux de ses comtes; qu'il le fit d'abord marquis d'Angers, puis « comte de Paris » et duc de France, avec mission spéciale de repousser les invasions normandes. On sait également que de ce Robert le Fort naquit Eudes, deuxième comte de Paris, puis *élu* roi au détriment de Charles, fils de Louis le Bègue, le Carlovingien, en 888, et « premier roi de France », premier souverain national. On sait enfin qu'à ce vaillant Eudes, vainqueur des Normands, succéda un frère cadet, un deuxième Robert, qui fut aussi roi (922), père de Hugues le Grand, qui ne daigna l'être, aïeul de Hugues Capet, qui devint la tige des Bourbons.

Je demande pardon pour ce tout petit cours d'histoire ; il y a des occasions où l'on est bien forcé de faire le pédant.

Il est certain que les deux Robert et Eudes *sauvèrent* la France d'une destruction complète par les Normands, et que Hugues le Grand et Hugues Capet firent prévaloir l'élément national contre la puissance germanique qui l'eût absorbé encore une fois. Le dernier, par exemple, — Hugues Capet « comte de Paris » — repoussa l'empereur Othon, d'Allemagne, qui voulait reconquérir l'ancienne Gaule à la tête d'une formidable armée. Il fut donc le véritable fondateur de la terre et de la *nation* françaises.

***

La partie qui, dans ce livre crânement intitulé : *Les comtes de Paris*, intéressera surtout le lecteur impartial, c'est assurément la seconde.

On était en 1838. On ne pensait plus, en France, aux vaillants fondateurs de la nationalité française. La gloire de leur épée, le nom de leur office, le nom de comte de Paris, qu'ils avaient porté, tout était tombé dans l'oubli, quand un événement de haut renom vint réveiller des souvenirs éteints. Le duc d'Orléans venait d'avoir un fils.

Et le roi Louis-Philippe savait l'histoire de sa race, témoins les noms que portaient ses enfants. Montpensier, c'était une victoire du roi Eudes ; Chartres un succès du comte Robert. Fidèle à la mémoire de ses ancêtres, le roi eut à cœur de conférer à son petit-fils le titre de comte de Paris.

Les Français d'alors applaudirent ; le conseil municipal de Paris vint en corps aux Tuileries remercier le souverain du choix de ce titre, auquel, dit-il, « se rattachent, pour cette cité, des souvenirs augustes, et qui est de bon augure pour l'avenir. »

La plus grande action de ce roi Eudes est en effet la défense de Paris contre les Normands en 885 ; le siège dura un an et quatre jours. Mais poursuivons :

« Pour moi, dit Louis-Philippe aux délégués de l'assemblée parisienne, j'éprouve une satisfaction toute particulière à faire porter à mon petit-fils le titre de comte de Paris. Enfant de Paris comme moi, il jouira de l'avantage de pouvoir porter ce nom qui le rattache à notre sol natal, à la population au milieu de laquelle il sera élevé, comme je l'ai été. »

La ville de Paris fit déposer sur le berceau du nouveau-né une épée magnifique, sur la lame de laquelle étaient gravés ces mots : *Urbs dedit, Patrue prosit.* « C'est la Ville qui la donna pour le service de la Patrie. »

Remerciant à son tour les donateurs, Louis-Philippe leur dit :

« Quand sera venu l'âge de ceindre cette épée, mon petit-fils ne manquera pas d'exemples pour l'usage qu'il en devra faire. S'il doit jamais la sortir du fourreau, ce ne sera qu'à bonne enseigne, pour défendre l'honneur de la France et l'indépendance nationale. »

On ne peut s'empêcher de sourire en songeant à la différence des temps.

Le conseil municipal de Paris, en 1885, ne voudrait point offrir une épée à un prince, fût-ce un descendant de cet Eudes, le vaillant défenseur de la Ville ; il l'offrirait peut-être bien au général Eudes, l'un des champions de la Commune et l'un des brûleurs de Paris.

Encore, une épée ! Point ! C'est un instrument qui rappelle la soldatesque. Pour faire progresser l'humanité et la fraternité, parlez-nous de la dynamite ; à la bonne heure !

Un peu de dynamite dans un vase qu'on aurait arraché à une église, voilà ce qui serait un cadeau !

***

M. le colonel Hennebert, qui parle beaucoup de cet enfant né en 1838, paraît avoir eu connaissance d'une correspondance intime échangée, en 1870 et 1871, entre M. le comte de Paris et le général de Chabaud-la-Tour. Ces lettres sont certainement très intéressantes. Nous nous dispenserons ici de tout commentaire, et nous bornerons à citer :

Vous devez bien sentir ce que je souffre, en me voyant condamné à rester spectateur inactif de la lutte héroïque de mes compatriotes. J'avoue que de telles prévisions n'étaient jamais entrées dans mon esprit; que je n'aurais pas cru celui qui m'eût prédit que l'Empire renversé, la République établie et l'étranger assiégeant notre capitale, je ne trouverais pas une place quelconque parmi les défenseurs de la cause nationale. Il me semblait que les traditions de ma famille, que le souvenir de mon père — qui était exclusivement Français et l'était bien avant de songer à tout intérêt dynastique — me donnaient le droit de réclamer l'honneur de combattre dans l'armée française, le testament de mon père à la main !... et que personne n'aurait pu défendre à un d'Orléans de prendre un poste sur ces fortifications de Paris, qui sont l'œuvre de son grand-père, du soldat de Jemmapes...

Et plus loin :

Lorsque mon oncle et mes frères sont allés, le 6 septembre (1870) à Paris, on n'allégua, pour refuser leurs services, que la crainte de voir leurs noms, au lendemain de la révolution, servir, dans la capitale, de prétexte à la guerre civile. Cette raison, bien faible en elle-même, ne pouvait être alléguée pour nous empêcher de servir dans les armées de province, et si notre présence en France avait eu quelque retentissement, le seul résultat eût été de rallier à la République, loyalement servie par nous, ces libéraux que le nom de la République effraye, mais que notre propre adhésion eût réconciliés avec cette forme de gouvernement.

La délégation de Tours-Bordeaux n'a pas cru pouvoir revenir sur la décision prise par le gouvernement tout entier, ne comprenant pas combien la situation était changée, ou plutôt cédant à la crainte de s'aliéner les fanatiques qui abusent du nom de la République et prétendent toujours imposer leurs fantaisies et leurs passions aux républicains libéraux et modérés.

Un point à méditer dans cette correspondance, c'est celui-ci : — Que M. le comte de Paris, en 1870-71, crut fermement à l'efficacité possible de la résistance. Il aurait voulu que de nombreuses troupes, composées tant bien que mal, armées surtout de l'énergie du patriotisme, fussent lancées sur la route de Paris, sauf à reculer ensuite si elles ne pouvaient tenir. — Il leur faudra, écrivait-il, essuyer plusieurs défaites avant de savoir vaincre. » — Et il ajoute :

C'est par des efforts répétés que nos masses, encore mal fondues entre elles, pourront se façonner et briser à la fin les solides bataillons de l'ennemi.. Cette guerre incessante, toujours renouvelée, dont il ne peut prévoir la fin, fatiguerait et irriterait l'ennemi ; sa cavalerie est éreintée et notre artillerie de campagne commence à se montrer l'égale de la sienne.

Le colonel Hennebert fait observer que M. le comte de Paris était « assurément bon juge en cette matière, puisqu'il avait assisté au laborieux enfantement de l'armée fédérale américaine ».

Aussi le prince ne voulut-il jamais désespérer du succès final de nos troupes improvisées.

NOUVELLES DU JOUR

La rentrée de la Chambre

Paris, 27 janvier. — La rentrée des députés s'est effectuée d'une façon fort terne. Très peu d'animation dans les couloirs, où l'on s'entretient du scrutin de dimanche. Les ministériels paraissent effrayés d'être privés d'une vingtaine de voix. Ils reconnaissent que la majorité est ainsi très affaiblie et que le cabinet va se trouver à la merci d'un incident. On pense que M. Ferry va continuer à faire ses efforts pour hâter le mouvement de dissolution. Il estime que convoquer immédiatement les électeurs pour un renouvellement partiel, c'est s'exposer à un échec qui pourrait ensuite avoir une action défavorable sur les élections générales.

Les prochaines élections

Paris, 27 janvier. — On assure qu'une interpellation sur l'ensemble de la politique intérieure aura lieu lors de la discussion du scrutin de liste. M. Ribot en prendrait l'initiative. On s'occupe beaucoup, dans les cercles parlementaires, de la question du remplacement des députés nommés sénateurs. On fait remarquer que si on procède aux élections partielles, il sera difficile de trouver des candidats sérieux décidés à briguer un mandat devant durer quelques mois mois seulement.

On fait remarquer, également, que c'est la loi du 30 novembre 1875, et non une loi constitutionnelle qui fixe la durée du mandat législatif à quatre ans, que le Parlement peut donc modifier la durée du mandat des députés par la loi ordinaire, en insérant, par exemple, un article transitoire dans le projet du scrutin de liste.

Toutefois, à moins d'avoir recours à une dissolution, les élections ne pourraient pas être faites avant le 13 juin, car l'article 1er de la loi constitutionnelle exige que la session parlementaire ordinaire dure chaque année cinq mois au moins. On ignore encore quelle solution interviendra. La question sera tranchée seulement lors de la discussion du projet de scrutin de liste.

Une conséquence du scrutin de dimanche

Paris, 27 janvier. — Les élections sénatoriales de dimanche auront probablement pour conséquence le rejet de la proposition de M. Constans tendant au rétablissement du scrutin de liste. Les opportunistes, effrayés des succès obtenus par les conservateurs, notamment dans le Nord et le Pas-de-Calais, hésitent aujourd'hui à voter le scrutin de liste. Les adversaires de ce mode d'élection ont déjà signé une demande de scrutin secret.

Les travaux législatifs

Paris, 27 janvier. — Voici l'état des travaux législatifs dont la Chambre est saisie : 115 projets ou propositions à l'état des rapports sur le fond; 95 à l'état des rapports sommaires; 20 sont soumis à la commission du budget; 97 à des commissions spéciales ; un à la commission d'enquête; 57 aux commissions d'initiative; 6 aux commissions d'intérêt local; 25 sont encore à soumettre aux bureaux. Total 414. C'est beaucoup pour les sous-vétérinaires opportunistes.

Le relèvement des tarifs

Paris, 27 janvier. — M. Féau, député de Seine-et-Oise, a déposé sur le bureau de la Chambre 268 pétitions recouvertes de plus de 7,500 signatures. Les signataires demandent que la taxe sur les blés étrangers soit portée à 5 fr. par quintal, et celle sur les farines étrangères à 9 francs.

Voici la liste des orateurs inscrits à la Chambre, pour la discussion du projet sur les modifications à apporter au tarif général des douanes :

CÉRÉALES. — *Pour :* MM. Baudry-d'Asson ; de Roys; Ansart; Waddington; de Ladoucette; Develle; Maxime Lecomte; Feau; Ganault; de La Bassetière.

Contre : Langlois; Waddington; Passy; Lalande; E. Robert; Ballue; Ganault; Madaud.

BESTIAUX. — *Pour :* Passy.

Contre : Ansart; de Ladoucette; de Roys; Develle; Ganault.

Les frais de la guerre

Paris, 27 janvier. — M. Ranc pousse beaucoup M. Ferry à se rapprocher des radicaux, de façon à regagner de ce côté les voix qui vont lui manquer à la droite, et pour obtenir leur appui aux élections générales. Afin de donner un premier gage aux radicaux, M. Ferry userait de son influence sur la nouvelle majorité du Sénat pour lui faire accepter toutes les suppressions de crédit effectuées par la Chambre sur le budget des cultes et le gouvernement reprendrait avec une vigueur nouvelle sa campagne de persécution religieuse. On s'efforcerait ainsi de faire oublier le discours du Havre.

Protestation contre l'élection de l'Eure

Paris, 27 janvier. — Une protestation sera déposée au Sénat par les électeurs de l'Eure contre l'élection du 25 janvier. Cette protestation sera fondée principalement sur la manœuvre scandaleuse du chemin de fer promis *in extremis* à l'arrondissement des Andelys. La faible différence des voix et ce fait que l'un des candidats de gauche n'a obtenu que juste la majorité absolue rendent cette protestation plus sérieuse encore. Il suffirait de la moindre équité pour annuler l'élection. Mais qui oserait compter sur cette équité avec une majorité républicaine ? Celle-ci aurait trop peur, étant donné le mouvement des esprits, de voir le duc de Broglie l'emporter dans un nouveau tour de scrutin.

Un crédit supplémentaire

Paris, 27 janvier. — M. Waldeck-Rousseau vient d'envoyer aux préfets une circulaire télégraphique les invitant à faire connaître d'urgence, à l'administration centrale, le chiffre des indemnités payées aux délégués sénatoriaux pour leur déplacement au chef-lieu. Ce chiffre n'est point encore exactement connu; on sait pourtant qu'il est considérable par suite de l'augmentation du nombre des délégués.

En l'évaluant au minimum, on pense qu'il dépassera un million. Dès que tous les renseignements demandés aux préfets seront parvenus au ministère de l'intérieur, M. Waldeck-Rousseau déposera sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi pour demander le vote d'un crédit supplémentaire.

Les obsèques de Mme Bocher

Paris, 27 janvier. — Aujourd'hui, ont été célébrées, en l'église Saint-François-Xavier, les obsèques de Mme Bocher. Le deuil était conduit par le fils de M. Bocher, accompagné de ses oncles, MM. Bocher et Edouard Odier. L'affluence était immense ; tous les hommes politiques considérables du parti monarchiste étaient venus donner à M. Bocher un témoignage de douloureuse sympathie. A l'église, on a remarqué la présence de Monsieur le comte de Paris, de M. le duc de Chartres, de M. le duc de Nemours et de M. le duc d'Aumale.

La France et le St-Siège

Paris, 27 janvier. — Les faits continuent de prouver l'inanité des bruits de rupture des rapports du St-Siège avec les puissances, mis en circulation par certains journaux. L'ambassadeur de France, M. de Béhaine, reçu déjà deux fois, depuis son retour à Rome, en audience particulière par Léon XIII, a manifesté la plus entière satisfaction au sujet de ces audiences. La seconde fois que le Saint-Père l'a vu arriver au Vatican, il lui a dit, en présence de quelques prélats et d'un air souriant et affable : « Eh bien, monsieur l'ambassadeur, nous n'en sommes point à la rupture dont on a parlé à Paris ? — Assurément non, Très Saint-Père, a répondu M. de Béhaine. »

L'empereur Guillaume

Berlin, 27 janvier. — L'empereur Guillaume a passé une nuit relativement bonne; seulement, une inappétence presque absolue et, en conséquence, une grande faiblesse générale persistent. Les médecins reconnaissent qu'il faudrait que l'empereur pût prendre l'air, mais le froid est si vif qu'ils n'osent l'autoriser à courir les hasards d'une sortie, même en voiture fermée.

Malgré les bruits d'une amélioration sensible dans l'état de santé du malade, le peuple berlinois incrédule, continue à se donner rendez-vous en face du palais impérial, autour de la statue de Frédéric II. On remarque beaucoup les fréquentes visites que le prince Frédéric-Guillaume rend, depuis quelque temps, à son père. En temps ordinaire, l'empereur et son fils sont quelquefois plusieurs jours sans se voir. Depuis la dernière maladie de l'empereur, les visites du prince impérial se renouvellent deux ou trois fois dans une même journée.

L'assassin de M. Rumpff

Francfort-sur-le-Mein, 27 janvier. — L'individu arrêté à Hockenheim est décidement l'assassin de M. Rumpff. Son frère en a fait l'aveu à la police. Il s'appelle Jules Lieske, natif de Zossen, dans le Brandebourg, et a 27 ans; de son métier il est cordonnier; depuis trois ans, il a quitté sa patrie. Il est venu de Suisse, chargé par les chefs de l'anarchisme de commettre le crime, et il s'apprêtait à y retourner à pied quand il fut arrêté.

Les « Invincibles Irlandais » à New-York

New-York, 27 janvier. — Une boîte en fer-blanc, munie d'une fusée allumée, contenant de la poudre bleue, que l'on suppose être de la dynamite, a été trouvée dans un couloir des immeubles où sont les bureaux du consulat général de la Grande-Bretagne, dans State-Street.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Londres, 27 janvier. — Le *Times* publie une dépêche portant la date de Hong-Kong, 27 janvier, et annonçant que le cuirassé français la *Triomphante* est arrivé dans ce port et que les autorités lui ont refusé la permission de se radouber, par suite des instructions reçues de Londres sur l'observation de la neutralité. L'*Evénement* croit pouvoir affirmer que les dépêches du général Brière de l'Isle annoncent que l'ouverture des opérations est imminente. D'autre part, dit également l'*Evénement*, on affirme que les opérations sur Keilung ont dû commencer dans la journée de dimanche. Le gouvernement attend ce soir ou demain une dépêche de l'amiral Courbet.

L'ESCADRE DE L'EXTRÊME ORIENT

Il y a longtemps qu'un amiral n'avait eu le commandement d'une force navale aussi imposante que celle dont M. le vice-amiral Courbet disposera au printemps prochain dans les mers de Chine.

Voici, d'après nos renseignements, la liste des bâtiments qui formeront à cette époque l'escadre de l'extrême Orient :

Cuirassés : le *Bayard* (vice-amiral Courbet) ; le *Lagalissonnière* (contre-amiral Lespès) ; le *Turenne* (contre-amiral Rieunier) ; la *Triomphante* ; l'*Atalante*.

Croiseurs : le *Duguay-Trouin*, le *D'Estaing*, le *Lapérouse*, le *Magon*, le *Nielly*, le *Primauguet*, le *Rotand*, le *Villars*, le *Champlain*, le *Châteaurenault*, l'*Eclaireur*, le *Rigault de Genouilly*, le *Dayot* (en remplacement de l'*Hamelin*), le *Duchaffaut*, le *Hugon*, le *Kerguelen*, le *Volta*.

Croiseurs auxiliaires : le *Château-Yquem* et le *Château-Margaux*.

Transports : l'*Annamite* (en remplacement de la *Nive*), la *Saône*.

Canonnières : l'*Aspic*, le *Lutin*, le *Lynx*, le *Sagittaire*, la *Vipère*, la *Comète*, le *Lion*.

Torpilleurs 45 et 46 ;

Soit 35 bâtiments, avec 280 canons de 19, 16, 14 et 10 centimètres, non compris les canons revolvers et ceux des embarcations ;

7,000 hommes d'équipage et 4,000 hommes de troupe à terre, à Formose (infanterie et artillerie).

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL.)

Séance du 27 janvier

Présidence de M. BRISSON, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers collègues, appelé de nouveau par vos suffrages à l'honneur de présider à vos délibérations, je ne saurais assez vous remercier de cette marque de sympathie que m'ont rendue plus précieuse encore les circonstances où vous me l'avez donnée.

» Qu'ajouterais-je que n'aient dit excellemment notre cher doyen, M. Lecomte, et M. le président Philippoteaux, à qui j'ai personnellement tant de remerciements à adresser.

« Employons utilement nos heures, a dit M. Philippoteaux, employons utilement nos heures au service de la France. Le pays, Messieurs, vient de témoigner une fois de plus de sa persévérance dans sa volonté d'assurer, par l'harmonie des pouvoirs publics, le développement pacifique et progressif de la démocratie. »

« Suivons, Messieurs, cet exemple de résolution et de concorde, et les heures qui nous sont désormais comptées, nous saurons en effet les utiliser pour le bien de la République et de la patrie. »